

220C2067
FR0000054470-FS0666

22 juin 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

UBISOFT ENTERTAINMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 juin 2020, la société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank¹ (12 place des Etats-Unis, 92127 Montrouge Cedex) a déclaré avoir franchi en baisse, le 16 juin 2020, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir 11 505 538 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 9,49% du capital et 8,63% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une diminution du nombre de titres empruntés par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.

Le déclarant a précisé détenir au titre des articles L. 233-9 I, 4^o du code de commerce et 223-14 IV du règlement général 6 768 945 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans ce cadre dans la détention visée au 1^{er} alinéa) réparties comme suit :

- 500 lots d'options d'achat cotées pouvant donner droit à 50 000 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouables à tout moment jusqu'au 18 décembre 2020, par exercice au prix unitaire de 68 € ;
- 600 lots d'options d'achat cotées pouvant donner droit à 60 000 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouables à tout moment jusqu'au 18 décembre 2020, par exercice au prix unitaire de 80 € ;
- 1 contrat d'achat à terme portant sur 1 736 003 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouable le dernier jour de bourse ouvert de chaque mois jusqu'au 31 août 2021 ;
- 1 contrat d'achat à terme portant sur 1 130 591 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouable le dernier jour de bourse ouvert de chaque mois jusqu'au 27 juillet 2022 ;
- 1 contrat à terme prépayé portant sur 870 732 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouable le dernier jour de bourse ouvert de chaque mois jusqu'au 27 juillet 2022 ;
- 1 contrat d'achat à terme portant sur 632 940 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouable le dernier jour de bourse ouvert de chaque mois jusqu'au 28 juin 2023 ;
- 1 contrat à terme prépayé portant sur 862 128 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouable le dernier jour de bourse ouvert de chaque mois jusqu'au 28 juin 2023 ;
- 1 contrat d'achat à terme portant sur 507 336 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouable le dernier jour de bourse ouvert de chaque mois jusqu'au 28 juin 2024 ; et
- 1 contrat à terme prépayé portant sur 919 215 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouable le dernier jour de bourse ouvert de chaque mois jusqu'au 28 juin 2024.

Le déclarant a par ailleurs précisé détenir au titre des articles L. 233-9 I, 4^o bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 3 112 635 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans ce cadre dans la détention visée au 1^{er} alinéa) réparties comme suit :

¹ Contrôlée par Crédit Agricole SA (12 place des Etats-Unis, 92127 Montrouge Cedex).

² Sur la base d'un capital composé de 121 284 545 actions représentant 133 372 268 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- 1 contrat à terme prépayé, dénouable jusqu'au 22 mars 2021, portant sur 2 424 242 actions UBISOFT ENTERTAINMENT³ ;
- 1 contrat à terme prépayé, dénouable jusqu'au 22 mars 2021, portant sur 375 731 actions UBISOFT ENTERTAINMENT⁴ ;
- 21 716 *promissory notes* portant sur 205 310 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouables le dernier jour ouvré de chaque mois jusqu'à l'échéance du 31 août 2021 ;
- 78 272 *puts warrants* ne portant sur aucune action UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouables le dernier jour ouvré de chaque mois jusqu'à l'échéance du 27 juillet 2022, par exercice au prix unitaire de 41,77 €⁵ ;
- 81 920 *puts warrants* ne portant sur aucune action UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouables le dernier jour ouvré de chaque mois jusqu'à l'échéance du 27 juillet 2022, par exercice au prix unitaire de 70,90 €⁶ ;
- 99 577 *puts warrants* ne portant sur aucune action UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouables le dernier jour ouvré de chaque mois jusqu'à l'échéance du 28 juin 2024, par exercice au prix unitaire de 68,30 €⁷ ; et
- 303 182 *calls* portant sur 107 352 actions UBISOFT ENTERTAINMENT dénouables jusqu'au 8 juillet 2024, par exercice au prix de 80,35 €⁸

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, 609 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (« océanes ») exerçables à tout moment jusqu'au 27 septembre 2021 et pouvant donner droit à autant d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT.

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I 6° du code de commerce, 598 450 actions UBISOFT ENTERTAINMENT remises en pleine propriété à titre de garantie d'opérations d'emprunts de titres conclues avec des tiers.

³ Sur la base d'un delta de 1. Contrat à terme prépayé conclu par CACIB avec la société Guillemot Brothers SE le 20 mars 2018 dans le cadre de l'accord entre la société UBISOFT ENTERTAINMENT et la société Vivendi sur la cession de l'intégralité de la participation de Vivendi dans UBISOFT ENTERTAINMENT (cf. communiqués d'UBISOFT ENTERTAINMENT et de Vivendi en date du 20 mars 2018).

⁴ Sur la base d'un delta de 0,620 (soit au maximum 606 061 actions). Contrat à terme prépayé conclu par CACIB avec la société Guillemot Brothers SE le 20 mars 2018 dans le cadre de l'accord entre la société UBISOFT ENTERTAINMENT et la société Vivendi sur la cession de l'intégralité de la participation de Vivendi dans UBISOFT ENTERTAINMENT (cf. communiqués d'UBISOFT ENTERTAINMENT et de Vivendi en date du 20 mars 2018).

⁵ Sur la base d'un delta de 0 (position maximale de 77 732 actions).

⁶ Sur la base d'un delta de 0 (position maximale de 80 359 actions).

⁷ Sur la base d'un delta de 0 (position maximale de 98 886 actions).

⁸ Sur la base d'un delta de 0,354 (position maximale de 303 182 actions).